

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 27/06/2023

ID : 025-493901102-20230626-DEL2023_01_AG-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Séance du 23 juin 2023

Délibération n°01

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de membres présents ou représentés : 47

Nombre de votants : 47

Vote pour : 47

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 31 mai 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme CHOUX – Mme LEROY - M. MAIRE DU POSET - M. METHOT – Mme TISSOT-TRULLARD – M. VIENET

Conseil Régional : Mme RAPENNE

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET- M. BODIN – M. FROEHLI - Mme GAGLIOLO – M. LIME – Mme MABIRE - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER – M. TIROLE

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET – M. FARENC - M. JOUVIN - M. KURT – M. LAURENT - M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. BILLOT (pouvoir à Mme TISSOT-TRULLARD) – Mme BRAND (pouvoir à M. ALPY) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme GUYEN (pouvoir à M. METHOT) – M. GUYON (pouvoir à Mme LEROY) – Mme HENRY (pouvoir à Mr LIME)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. ANDRE (pouvoir à M. FROEHLI) - M. MOLIN (pouvoir à MICHAUD) – M. BOURQUIN (pouvoir à Mr TIROLE) – M. GUY (pouvoir à Mme BARTHELET) – Mme MULOT (pouvoir à Mme MABIRE)

Communautés de communes : M. BONNEFOND (pouvoir à M. VIENET) – M. BONVALOT (pouvoir à Mme PRESSE) – M. CANAL (pouvoir à M. BODIN) – M. DANCOURT (pouvoir à M. FARENC) - M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN) – M. GARCIA (pouvoir à M. KURT) M. IDES (pouvoir à M. LAURENT) – M. PIQUARD (pouvoir à M. BOUVERET) – Mme RAMBAUD (pouvoir à Mme GAGLIOLO) – Mme VESPA (pouvoir à Mme SAUMIER)

OBJET : DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur ALPY ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Il demande à ce qu'un(e) secrétaire de séance parmi les membres de l'assemblée générale présents soit élu(e).

Il indique que le compte-rendu de la précédente assemblée générale du 07 décembre 2022 doit être adopté.

L'ASSEMBLEE GENERALE

après en avoir délibéré

DECIDE

- **de désigner Mme BARTHELET, secrétaire de séance.**
- **d'adopter le compte-rendu de la séance précédente, à savoir la réunion de l'assemblée générale du 07 décembre 2022**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

